

EQUIBIOGENES

FICHE DE PRELEVEMENT ET DE COMMANDE

N° client :

Société :

Nom :

Tel fixe :

Prénom

Tel mobile :

Adresse:

CP

Email :

ville

| Nom du Cheval | N° Scan* | N° Sire | Père | Mère |
|---------------|----------|---------|------|------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |
| 6 | | | | |
| 7 | | | | |
| 8 | | | | |
| 9 | | | | |

*Ne rien remplir. Cadre réservé à Equibiogenes

Vérification d'identité.

Je soussigné Dr :

Vétérinaire à :

atteste l'identité des échantillons prélevés ci-dessus

| | | | |
|-------------------|----------|------------------|----------|
| Date et signature | Cachet : | Tarif unité HT | 300 € HT |
| | | Quantité | |
| | | Total | € HT |
| | | Remise quantité | % |
| | | Montant Total HT | € HT |
| | | TVA 20 % | € |
| | | Total TTC | € TTC |

Merci de respecter les instructions de prélèvements indiquées par EQUIBIOGENES.

Les échantillons incomplets et /ou ne respectant pas les procédures ne pourront être traités ou seront sujets à des frais supplémentaires

Le règlement des tests sont dus à la commande, aucune analyse ne pourra être engagée sans le règlement correspondant. EQUIBIOGENES Sarl s'engage à ne transmettre aucun résultat à des personnes ou organismes tiers. **Les résultats ne seront communiqués qu'après le paiement intégral des frais d'analyses.**

Je soussigné _____ propriétaire, ou dûment représenté comme tel, mandate EQUIBIOGENES Sarl pour effectuer le test SynchroGait sur les chevaux précités. A ce titre, je déclare accepter les conditions générales de vente et m'engage à fournir l'ensemble des renseignements demandés.

Date :

Signature :

EQUIBIOGENES sarl au capital de 6 000 € - RCS CAEN 790 241 293 - APE 7211Z

2 rue du 8 eme PARA 14940 TOUFFREVILLE- France

Tel : 06 77 63 97 34 Email : contact@equibiogenes.com

www.equibiogenes.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CLAUSE GENERALE

Les présentes conditions générales concernent l'ensemble des prestations fournies par EQUIBIOGENES à ses clients, sauf conditions particulières convenues avec le client. Le fait pour le client de passer commande ou de transmettre des échantillons à EQUIBIOGENES entraînent ipso facto de la part du demandeur l'adhésion totale auxdites conditions. Les conditions du demandeur sont réputées non écrites. Toute exception ou dérogation, même partielle, nécessite un accord préalable écrit.

2. EXECUTION DES ORDRES

EQUIBIOGENES s'efforce d'exécuter les ordres au mieux de ses connaissances et de ses possibilités.

A cette fin, tout prélèvement doit être accompagné d'une demande, qui a valeur de bon de commande, correctement renseignée et dûment signée du donneur d'ordre autorisé. Il est important de vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Ceci est particulièrement vrai pour le nom, le numéro d'identification, n° sire ou autre, ainsi que le n° transpondeur (ou tatouage) de l'animal prélevé.

Nous devons pouvoir compter sur une coopération complète et loyale de nos clients, principalement en ce qui concerne la fourniture par ceux-ci d'échantillons de bonne qualité et d'informations complètes et exactes sur les animaux concernés.

Le nom de l'organisme ou de la personne qui recevra le résultat et la facture doit être clairement indiqué. Le demandeur, en signant, s'engage à respecter les présentes conditions générales de vente. La facture sera libellée conformément à la demande du souscripteur, il appartiendra au débiteur de la régler.

De même, le client doit faire prélever ses échantillons selon les spécifications de d'EQUIBIOGENES à l'aide du matériel mis gracieusement à sa disposition. Ce matériel qui demeure la propriété de D'EQUIBIOGENES est envoyé sur simple demande téléphonique ou email. Le client doit faire parvenir les prélèvements dans le respect des règlements et/ou normes internationales de transport de matériel biologique en vigueur. EQUIBIOGENES n'est pas responsable des bris ou pertes durant le transport.

3. SOUS-TRAITANCE

EQUIBIOGENES peut être amené à sous-traiter tout ou partie de ses analyses de façon régulière ou ponctuelle.

4. DELAIS D'EXECUTION

Le délai court à partir du jour de réception des échantillons au laboratoire. Sauf si un délai est expressément convenu ou imposé, EQUIBIOGENES est seulement tenu d'exécuter les ordres selon ses possibilités, dans les délais les plus raisonnables. Ces délais sont donnés à titre indicatif et tout dépassement ne peut être considéré comme un motif de rupture ou de contestation de prix.

5. RESULTATS

Les résultats seront adressés à l'organisme ou à la personne indiquée sur la demande d'analyse, par courrier ou par voie électronique sous format PDF, en même temps que la facture acquittée. Toutefois, ils peuvent être adressés séparément par voie électronique, à condition que les coordonnées soient mentionnées sur la demande d'analyse. Seul le résultat communiqué officiellement par courrier ou par mail est considéré comme document de référence et peut être utilisé pour toute transaction ou justification de possession des résultats. Des duplicata peuvent être transmis sur demande écrite du donneur d'ordre initial. Le donneur d'ordre est seul propriétaire de l'information obtenu par la remise des résultats. EQUIBIOGENES s'engage à ne pas transmettre les résultats à des personnes ou organisme tiers. EQUIBIOGENES s'engage à ne pas utiliser les prélèvements pour des analyses ou recherches autres que celle demandée par le donneur d'ordre.

6. DEMANDE INCOMPLETE

EQUIBIOGENES pourra refuser de prendre en charge une demande et/ou d'analyser des échantillons qu'il jugera non-conformes en termes de qualité, de quantité ou de conditionnement.

7. TARIFS

Les tarifs communiqués sont indiqués HORS TAXE. La TVA appliquée sera celle en vigueur au moment de la facturation. EQUIBIOGENES se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant au catalogue le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur. Les prix indiqués comprennent les frais de traitement de commandes, de transport et de livraison.

8. CONDITIONS DE REGLEMENT

Les prestations doivent être réglées comptant à la commande, sans escompte, par chèque, virement, mandat ou en espèces. Les analyses ne sont pas engagées sans le règlement correspondant. La facture est envoyée au client, acquittée, avec les résultats.

Par dérogation, et avec l'accord d'EQUIBIOGENES, certaines prestations feront l'objet d'une commande acceptée, et d'une facturation pendant ou après la réalisation des analyses. Dans ce cas, les factures sont à régler à réception. Sauf exception, aucun résultat n'est rendu sans que les prestations ne soient réglées. Le taux des pénalités applicables est égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal au moment de l'émission de la facture. Les pénalités seront décomptées par mois de retard, la pénalité relative à un mois incomplet étant due pour la totalité du mois. La pénalité est calculée sur le montant total H.T. de la somme due jusqu'à la date à laquelle le règlement de l'intégralité de la somme totale TTC est intervenu. La pénalité définie ci-dessus est soumise à la TVA. En cas de retard de paiement, indépendamment des pénalités ci-dessus.

9. RESPONSABILITE

La responsabilité d'EQUIBIOGENES est limitée à la prestation analytique de ces seuls échantillons.

EQUIBIOGENES s'interdit de communiquer à des tiers, sans accord préalable, tout renseignement concernant les échantillons confiés et les résultats des tests effectués à partir de ces échantillons. Le personnel De la société et du laboratoire sous-traitant est tenu par engagement écrit au secret professionnel. Sauf convention contraire. Les résultats d'analyses remis au client par EQUIBIOGENES sont à usage privé et individuel. Toute utilisation de résultats d'analyses faites au laboratoire, pour études, recherche, publications, éditions, émissions, toute utilisation commerciale ou toute utilisation autre que celle du client pour son usage personnel, est interdite sans l'accord de d'EQUIBIOGENES.

EQUIBIOGENES se dégage toute responsabilité des usages illégaux qui pourraient être faits des documents qu'il émet.

10. DROIT APPLICABLE

Seul le droit français est applicable. A défaut d'accord amiable, tout différend persistant sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Coutances, même en cas de pluralité des parties. EQUIBIOGENES se réserve néanmoins le droit de saisir toute autre juridiction du territoire français.

11. CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution prendra effet quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

Kit de prélèvement :

Une seule feuille par cheval

A nous retourner avec du bon de commande dûment complété.

| | | |
|---|--|--|
| NOM DU CHEVAL*: | | <i>partie du crin avec bulbe</i> |
| N ° SIRE*: | | |
| PERE : | | <i>Fixer votre bande adhésive ici</i> |
| MERE : | | <i>Posez ici les crins, bulbe vers le haut. Environ 30 crins</i> |
| N° de Prélèvement : (réservé à Equibiogenes) | | |
| *mention obligatoire *Seules les identités attestées par votre vétérinaire pourront faire l'objet d'un résultat d'analyse certifié. | | |

Instructions de prélèvement de crins pour test ADN

1. les crins doivent être pris de préférence en haut de la queue du cheval ou ils sont le plus simple à prélever sans les casser.
2. Nettoyer les crins à l'aide d'une brosse afin de retirer l'éventuelle présence de terre ou brins de litière.
3. Saisir une petite quantité de crin sous le haut de la queue (30 à 40 crins environs) et tirer fermement afin de prélever le follicule et la racine
4. Eviter de toucher les follicules avec les doigts pour ne pas les contaminer.
L'information ADN se trouve dans les follicules. Un crin cassé ne peut être analysé.
5. Examiner les crins prélevés, vérifier la présence des follicules et retirer les éventuels corps étrangers.
6. poser les crins sur le support ci-dessus et fixer les avec un ruban adhésif. Couper la longueur en trop et plier la feuille en deux. Aucun crin ne doit dépasser du support au risque de contaminer les supports voisins

➤ *en cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter au 06 77 63 97 34 ou contact@equibiogenes.com*

Je soussigné Dr..... vétérinaire à

Atteste l'identité des prélèvements ci-dessus.

Fait à :

le :

Cachet et signature :